



SYNDICAT CGT TERRITORIAUX

Ville de Nantes & UFICT CGT · Nantes Métropole
CCAS · SMANO · EBANSN

Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du 03 Novembre 2020

La CGT intervient sur la récurrence des envois des dossiers pendant les vacances scolaires, ainsi que l'envoi de dossier de dernière minute ce qui devient problématique pour la préparation de ces instances.

La collectivité entend bien la demande et nous répond que le calendrier restreint ainsi que sanitaire actuel ne leur permet pas de faire autrement pour le moment.

Procès Verbal

Approbation du Procès Verbal CHSCT du 15 Septembre 2020.

Avis Favorable

Questions des mandats CHSCT

La CGT demande que soit fournis le dossier concernant le retour de l'audit sur la D.D.U car la réunion est prévue le 20 novembre et aucun document n'a encore été envoyé.

Dossiers Présentés par la collectivité

3 – Direction Générale Sécurité et Tranquillité Publique

3.1 Direction Tranquillité Publique : Modalité d'organisation de la police
Métropolitaine des Transports en commun

Avis Favorable

L'ensemble de ce dossier semble cohérent mais la CGT restera vigilante sur les conditions de travail des agents.

La CGT demande s'il serait possible d'avoir, dans 6 mois, à nouveau, une présentation de ce dossier en CHSCT pour voir l'évolution concrète du fonctionnement du service.

La collectivité répond favorablement à cette requête.

4 - Direction Générale Déléguée à la Cohésion Sociale

4.1 - Département Prévention et Solidarités

4.1.1 – Direction Parcours de Vie des Aînés : Adaptation des moyens et des
plannings de travail au sein des EHPAD

Avis Favorable

La CGT est favorable aux efforts déployés pour améliorer les conditions de travail des agents des EHPAD qui ont été durement éprouvés depuis le début de l'année 2020.

La CGT signale que trois agents ont voulu répondre favorablement à la demande du Directeur Général des Services à savoir, venir renforcer les équipes des EHPAD en qualité de volontaires. Ce sont des personnes qui, lors du 1er confinement, se sont déjà portées volontaires pendant 6 semaines dans les EHPAD. Elles souhaitent renouveler l'expérience or, pour ce confinement, leur hiérarchie a refusé. Ces agents s'interrogent ; d'un côté il y a le discours du Directeur Général des Services qui incite les agents à venir renforcer les effectifs des EHPAD et de l'autre côté des directions qui estiment que les agents doivent rester sur leur poste. Il faudrait que les consignes soient clarifiées sur ce point.

Madame BASSAL souhaite que le message du Directeur Général des Services continue à être porté par l'ensemble des directeurs généraux afin qu'il soit relayé à tous les directeurs. L'objectif est clair, que l'on puisse trouver des agents pour renforcer les besoins des EHPAD. Concernant ces 3 agents, elle propose d'interpeler la direction afin de savoir ce qui a motivé cette décision. Elle demande que leur nom lui soit communiqué.

La CGT reste dubitative sur le cycle de rotation de 14 semaines pour lequel il est quasiment impossible d'envisager un équilibre de vie privée et de vie professionnelle pour les agents. Il serait intéressant qu'un bilan soit fait au mois de juin. Madame BASSAL est favorable à cette requête.

4.2 – Mission Égalité : Citad'elles : adaptation des moyens et des plannings de travail

Avis Défavorable

Le principal ajustement porte sur la nécessité de distinguer les activités d'urgence et celles de suivi de parcours. Une nouvelle planification est proposée ainsi que la création d'un poste.

La CGT émet quelques remarques. La première concerne l'appellation Centre « Post-traumatique » qui a complètement disparu de ce dossier. Elle en demande la raison.

La seconde remarque a trait au dossier présenté : celui-ci a été modifié par rapport à celui présenté en amont de cette séance, sans qu'il y ait de justifications. Ces modifications concernent notamment des plannings et la suppression d'une création de poste d'écoutant.

La troisième remarque concerne les données chiffrées. La CGT aurait aimé avoir ce type de données pour les appels de nuit notamment.

Pour les plannings de travail sur un cycle de 8 semaine, la CGT est favorable à ce cycle toutefois, il semblerait que pour certains agents le rythme de travail soit un peu déséquilibré, notamment au regard des week-ends travaillés et non travaillés. Ainsi, on peut voir 3 week-end consécutifs de travail suivi de 5 week-end libres.

Des agents ont interpellé la CGT sur la non attribution de tickets-restaurants sur les journées continues de travail. Par ailleurs, certains agents, au regard de leur statut, ressentent un sentiment de précarité. Ils souhaiteraient savoir s'ils vont passer en GIP (Groupe d'Intérêt Public) ou non.

Enfin **la CGT** termine en évoquant la situation des personnes isolées la nuit, le dimanche et les jours fériés et pointe ce problème. En outre, ces agents ne semblent pas équipés d'un outil adapté à leur ceinture. Les agents qui travaillent seuls la nuit devraient être dotés d'un appareil efficient.

Madame ALASSAUNIERE explique que la suppression de l'appellation « post-traumatique » relève d'un arbitrage de Madame La Présidente-Maire lors de son précédent mandat. Le Centre, au départ, avait vocation à engager un travail uniquement basé sur la reconstruction et sur le stress post-traumatique et non pas sur les situations d'urgence. Or, il a été décidé, lors du précédent mandat de travailler à la fois sur l'urgence et sur la reconstruction des personnes ce qui explique que la notion « post-traumatique » n'est pas en cohérence avec la réalité de l'activité de Citad'Elles. Concernant les données chiffrées, celles-ci n'ont pas été présentées officiellement ni à la presse, ni aux financeurs, ni aux élus. C'est la raison pour laquelle les mandatés ne les ont pas reçues. Dès que le rapport d'activité sera finalisé, celui-ci sera

transmis aux organisations syndicales. Quant au GIP, celui-ci est un projet. Il devra être regardé dans un second temps, aujourd'hui la priorité est la continuité de ce service public, de l'activité du Centre. Concernant les agents isolés la nuit, cela relève d'un échange qui va être organisé avec la direction de l'Immobilier qui porte le marché public pour les agents de sécurité localisé à Polaris.

5.1 - Direction Générale Ressources

5.1 – Département BATI : Extension de vidéosurveillance sur le site du Perray **Avis Favorable**

La CGT est favorable à la mise en place de ce système de vidéoprotection et non pas de vidéosurveillance. Elle émet une réserve en précisant que l'organisation syndicale sera vigilante afin que ce système ne serve pas à contrôler, notamment les allées et venues des agents qui sont en mission sur le site.

La CGT souhaiterait savoir qui sont les personnes qui sont habilitées à intervenir pour visionner les vidéos et voudrait connaître le type d'incidents ainsi que leur nombre qui ont motivé d'élargir la durée de l'utilisation des caméras.

Madame LEFEBVRE-COURONNE donne quelques éléments sur les différents incidents répertoriés sur le site du PMA ; elle précise que le dernier incident a été un vol en journée. Elle explique qu'aujourd'hui on peut constater des vols sur le parking (vol d'échelles situées sur les véhicules professionnels) ainsi que dans les bâtiments. Elle énumère certains vols recensés : des vols de stocks de bois, de boulonneuses, de clés plates, de peinture. Elle précise qu'il y a également eu des dégradations au niveau des clôtures, ce qui laisse supposer des entrées de personnes extérieures au site. Elle tient à rassurer sur un point en rappelant que ces caméras ne vont pas servir à surveiller les agents dans le cadre de l'enceinte du PMA. Elles ont vocation à visualiser des images quand un vol est constaté. Ce sont les personnes du secteur Gestion des contrats du service de la Maintenance Technique qui sont habilitées à faire une requête d'images à la demande de la direction en cas de vol avéré, une dégradation, voire une agression.

5.2 - Département Ressources Humaines

5.2.1 – Qualité de Vie et Santé au Travail : Point sur la situation épidémie COVID-19 **Information**